

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI**

DIRECTION DES **P**ERSONNELS ET DE L'**A**DAPTATION DE L'**E**NVIRONNEMENT **P**ROFESSIONNEL
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
INSPECTION HYGIENE ET SECURITE
ANTENNE DE MONTPELLIER
« ESPACE JACQUES CARTIER »
394, RUE LEON BLUM
34000 MONTPELLIER
TEL.: 04 67 15 96 12
FAX.: 04 67 15 00 44
Visite effectuée par : Antoine PAOLONI
N° 104/R71/09

**MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

Montpellier, le 13 octobre 2009

DIRECTION GESTIONNAIRE	FICHE DESCRIPTIVE (suite)
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	<p><u>Nombre de niveaux</u> : 2 : le poste occupe le rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage d'un immeuble R + 5.</p> <p><u>Superficie</u> : 325 m².</p> <p><u>Situation immobilière</u> : Locatif.</p> <p><u>Année de construction du bâtiment</u> : 1995.</p> <p><u>Année d'installation dans les locaux</u> : 1996.</p> <p><u>Visite de la commission de sécurité compétente</u> : -</p> <p><u>Type du bâtiment</u> : Construction traditionnelle.</p> <p><u>Classement</u> : Établissement Recevant du Public de 5^{ème} catégorie.</p> <p><u>Locaux accessibles aux handicapés</u> : Oui.</p> <p><u>Derniers aménagements réalisés</u> : -</p> <p><u>Registre hygiène et sécurité</u> : Oui.</p> <p><u>La liste des membres du CHS-DI est-elle portée à la connaissance des agents</u> : Oui.</p>
SERVICE : Trésorerie de Porto-Vecchio Rue du Maréchal Juin 20137 PORTO-VECCHIO Téléphone : 04 95 70 12 40 Télécopie : 04 95 70 15 40	
DATE DE LA VISITE : Le 7 octobre 2009 Date de la précédente visite : le 18 avril 2008	
FICHE DESCRIPTIVE <u>Responsable du service</u> : M. Jean-François OLMICCIA. <u>Personne participant à la visite</u> : M. OLMICCIA. <u>Effectif admissible</u> : 12 personnes, dont 5 personnes de la Trésorerie de Bonifacio provisoirement hébergées dans le poste. <u>Nombre de bâtiments</u> : Un.	

SECURITE

Prévention des risques liés à l'électricité

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Installation électrique conforme selon le rapport de visite de la SOCOTEC du 18 décembre 2008.			Décret n° 88-1056 du 14/11/88 Arrêté du 20/12/88	

Prévention des risques d'incendies et de panique

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Absence de formation au maniement des extincteurs.	Assurer la formation des agents au maniement des extincteurs. Les agents doivent connaître l'emplacement des extincteurs et leur type d'utilisation.		Article R4227-39 du Code du Travail	

HYGIENE DES LIEUX DE TRAVAIL

Local social / Local de repos / Restauration / Distribution de boisson / Hébergement

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Un photocopieur a été installé dans le local social au 1 ^{er} étage.	Déplacer cet équipement de travail dans un autre espace du poste.		Conseil	

DEVELOPPEMENT DURABLE

Valorisation des déchets

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Les cartouches sont récupérées, par contre le papier ne l'est pas.	Mettre en place une procédure de récupération du papier (tri sélectif).		Articles L541-14 et R541-14 du Code de l'Environnement	

Économies d'énergie

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Le poste est équipé d'une climatisation réversible régulièrement entretenue (fenêtres avec double vitrage).			Arrêté du 3 mai 2007	

AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Le site est accessible aux handicapés.				

Les documents présentés au cours de la visite sont :

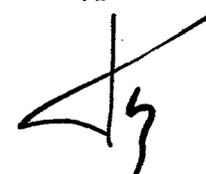
- Registre Hygiène et Sécurité.
- Rapport de visite des installations électriques par SOCOTEC du 22 décembre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 du décret n° 82-853 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, à l'aide de la présente fiche de visite, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les suites que vous envisagez de donner à ces constatations.

Je vous indique par ailleurs que le signalement particulier d'une constatation ne signifie pas l'absence de suivi des autres. Cette mention ne vise simplement qu'à souligner le caractère urgent ou aigu du problème soulevé.

Je demeure à votre disposition pour vous communiquer toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

L'Inspecteur Hygiène et Sécurité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a vertical line and a flourish.

Antoine PAOLONI

Transmis à Mme la Coordinatrice Nationale des Missions d'Inspection Hygiène et Sécurité.

Transmis pour suite à donner à :

- M. le Directeur Général des Finances Publiques.
- M. le Trésorier-Payeur Général de Corse du Sud.
- M. le Chef de Poste.

Transmis pour l'information des membres du CHS à :

- M. le Directeur Régional de l'I.N.S.E.E., Président du CHS-DI de Corse du Sud.